



# Société des Régates d'Agde et du Cap

## **AVIS DE COURSE** **Coupe de la ville d'Agde** **Régate PHARE**

Régate organisée par la SORAC 5 B  
(Société des Régates d'Agde et du Cap)  
**20 septembre 2020 au Cap d'Agde**

### **Programme et horaires :**

*Dimanche 20 septembre :*

**Inscriptions UNIQUEMENT par internet depuis notre site [www.soracagde.com](http://www.soracagde.com)**

- 10h00: Rassemblement sur la ligne de départ pour le briefing et le pointage des équipages par VHF canal 8.  
10 h15 : mise à disposition du comité de course sur l'eau pour **une ou plusieurs courses**  
vers 17 h : SI POSSIBLE :  
proclamations des résultats, et vin d'honneur offert par la Ville d'Agde.  
Remise du trophée Ville d'Agde

### **Inscription 15 euros**

**Chaque course validée compte pour la « Coupe de la Ville d'Agde »**

**Une seule course valide le classement à cette régata phare.**

### **Règles :**

L'épreuve sera courue selon les règles suivantes : R.C.I.V. 2017.2020, Instructions de courses habitables FFV/livret du coureur, Règlement du handicap national, règlement du Trophée Sorac 2020, les règlements fédéraux concernés, le présent avis de course, instructions de course et annexes.

### **Admissibilité et regroupements :**

Les groupes admis sont : Voiliers habitables des Classe A, B, C, D, L, R1, R2, R3.  
Chaque concurrent, skipper ou équipier doit être licencié en 2020.  
Les licences doivent porter la mention « Compétition »

**SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challies 34300 Le Cap d'Agde**

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20

e-mail : [secretariatsorac@orange.fr](mailto:secretariatsorac@orange.fr) Président : 06 15 91 42 54

Site internet : [www.soracagde.com](http://www.soracagde.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/Soracagde>

Les équipages seront composés de deux personnes au minimum.  
Les licences journalières sont admises pour les équipiers, certificat médical obligatoire **A souscrire par internet depuis notre site.**  
Armement des bateaux conforme à la catégorie de navigation côtière.  
Publicité : Catégorie C

### **Classement :**

Le regroupement des groupes sera effectué de manière à obtenir des groupes de 5 bateaux minimum. Il sera publié pour chaque journée un classement général scratch et un classement par groupe ou par regroupement de groupe (Système de point H Osiris avec CVL.)

**En fin de journée, il sera publié un classement général scratch des courses du jours attribuant la Coupe de la Ville d'Agde 2020**

**Parcours :** les parcours seront communs à tous les groupes.

**Nombre de courses :** deux au maximum par jour, une seule, suffit pour valider l'épreuve. Toutes les courses comptent pour le classement de la ville d'Agde.

**Instructions de course :** Les instructions de course sont celles du livret du coureur SORAC. Les annexes ~~sont affichées au centre nautique~~ seront communiquées par VHF.

### **Rappel de la règle fondamentale N°4 de l'ISAF :**

**DECISION DE COURIR :** La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du skipper.

### **Organisation :**

Président d'honneur	Monsieur Gilles d'Ettore Maire d'Agde Président de l'Agglomération Hérault Méditerranée.
Président	Henri Roques
Vice-président	Christian Vayssière
Président du Comité de course	Hélène-Anne Mateo ou Serge Magnier
Président du Comité de réclamation	Henri Roques
Responsable engagements	Armelle Chaillou, Marc Bazille
Responsable classements	Hugues Naudin Gilles Vaillé
Commissaire à terre	Julio Calafell ou Marc Bazille